

# **Compte Rendu de la réunion** **du Conseil Municipal** **du 08 Février 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 08 Février 2022 à 18h30. 17 membres sont présents,  
2 membres sont absents sans procuration (M. PUJOL Frédéric et Mme BOIRA Catherine).

Secrétaire de séance : Mme BAILEY Justine

Le compte-rendu du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **Vote des délibérations**

### **Demande de subvention Projet Land Art – Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le financement du projet Land Art tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 4000 € aux services de la DRAC pour ledit projet et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Demande de subvention Projet Land Art – Région Auvergne Rhône Alpes**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le financement du projet Land Art tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 5000 € au service de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ledit projet et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Demande de subvention Projet Land Art – Département de l'Ardèche**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le financement du projet Land Art tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 3500 € au Conseil Départemental de l'Ardèche pour ledit projet et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Demande de subvention Pôle Santé – Région Auvergne Rhône Alpes**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le financement du pôle de santé tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 200 000 € H-T à M. Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ledit projet et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Demande de subvention Pôle Santé – DETR – CRCE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le financement du pôle de santé tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 88 562,40 € H-T à M. Le Préfet de l'Ardèche pour ledit projet et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Demande de subvention Pôle Santé – Département de l'Ardèche**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le financement du pôle de santé tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 75 000 € H-T à M. Le Président du Département de l'Ardèche pour ledit projet et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Demande de subvention – Travaux cimetière – DETR 2022**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 41 037,50 € H-T à M. Le Préfet de l'Ardèche dans le cadre du projet susvisé, à signer tous documents se rapportant à la présente affaire et de valider le plan de financement tel que proposé.

### **Demande de subvention – Eglise romane – DETR 2022**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 12 530,70 € H-T à M. Le Préfet de l'Ardèche dans le cadre du projet susvisé, à signer tous documents se rapportant à la présente affaire et de valider le plan de financement tel que proposé.

### **Demande de subvention – Cuisine centrale – CRTE – DETR 2022**

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 4 abstentions (Mme ARRANGER Sylvie, M. BERNAY Daniel, M. PONCON David, M. TEYSSIER Didier), le conseil municipal

décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 230 016,79 € à M. Le Préfet de l'Ardèche dans le cadre du projet susvisé, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à la présente affaire et de valider le plan de financement tel que proposé.

### **Demande de subvention – Délibération de principe – Festival de musique**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ardèche et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et à signer tous documents se rapportant à la présente affaire.

### **Convention Assistance et Maîtrise d'Ouvrage RD 104 avec le SDEA – Aménagement traversée Ouest – Autorisation de signature**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de recourir à la proposition du contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Convention Assistance Technique en matière de voirie publique – SDEA – Autorisation de Signature**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de recourir à la proposition d'assistance technique en matière de voirie, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

### **Mise à disposition de places de stationnement dans le cadre du projet Cœur d'Ouvèze – Entreprise RAMPA**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à mettre à disposition de l'entreprise RAMPA des places de stationnement par convention d'occupation du domaine ou bien par cession de terrain.

### **Mise à disposition de places de stationnement dans le cadre du projet Cœur d'Ouvèze – Ardèche Habitat**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à mettre à disposition d'Ardèche Habitat 8 places de stationnement par convention d'occupation du domaine ou bien par cession de terrain.

### **Rétrocession des espaces communs au profit de la commune – La Ronde des Cèdres**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour une rétrocession des espaces communs du lotissement la Ronde des Cèdres au profit de la commune à l'euro symbolique, précise que les frais d'actes seront à la charge de la municipalité et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les documents se rapportant à la présente affaire.

### **Dénomination du Chemin de Pampelonne - Modification**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal renomme la voirie « Chemin de Pampelonne » comme suit : « Chemin des Oliviers ». Il informe que les administrés concernés seront avertis par courrier ainsi que les structures impactées par ce changement.

### **Demande de subvention – Cuisine centrale – CRTE – Région Auvergne Rhône Alpes**

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 4 abstentions (Mme ARRANGER Sylvie, M. BERNAY Daniel, M. PONCON David, M. TEYSSIER Didier), le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 200 000 € à M. Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du projet susvisé, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à la présente affaire et de valider le plan de financement tel que proposé.

### **Demande de subvention – Cuisine centrale – CRTE – Département de l'Ardèche**

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 4 abstentions (Mme ARRANGER Sylvie, M. BERNAY Daniel, M. PONCON David, M. TEYSSIER Didier), le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 50 000 € à M. Le Président du Conseil Départemental dans le cadre du projet susvisé, de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à la présente affaire et de valider le plan de financement tel que proposé.

La séance est levée à 20h45